



Accélérer les actions en vue de l'atteinte d'un Pacifique bleu résilient »

Du 7 au 9 septembre, plateformes virtuelle
De 12 h à 17 h, heure du Samoa

Point 8.3.1 de l'ordre du jour : Planification stratégique et gestion des déchets générés par les catastrophes

Objet du document

1. Proposer la création et l'intégration des secteurs environnementaux (dont la gestion des déchets générés par les catastrophes) dans les Bureaux nationaux de gestion des catastrophes pour faire en sorte que les activités de préparation, de réaction et de réhabilitation tiennent compte de la gestion des déchets.
2. Solliciter le soutien des Membres pour la mise en place d'une équipe régionale de gestion des déchets générés par les catastrophes dans le Cadre océanien pour un développement résilient et dans le Partenariat pour la résilience dans le Pacifique.

Contexte

3. Le Pacifique est frappé chaque année par des cyclones tropicaux qui ont d'importants effets négatifs pour la population, la société, l'économie et l'environnement. Toutes ces catastrophes (y compris la pandémie) ont fortement accru le volume de déchets générés. Vu que le Pacifique ne dispose que de faibles capacités et de peu d'installations de traitement des déchets, il y a une forte probabilité que l'on trouve encore plus de déchets dans les environnements terrestres, surtout en milieu rural et dans les zones reculées, qui sont toujours dépourvues de systèmes de collecte et de traitement des déchets. Bon nombre de ces déchets finissent dans l'océan.
4. Certains Membres des îles du Pacifique ont défini des cadres nationaux de gestion des catastrophes qui incluent des plans nationaux de gestion des catastrophes et les modalités institutionnelles afférentes, mais qui ne tiennent pas toujours compte de la gestion des déchets générés par les catastrophes ou ne leur accordent qu'une faible priorité. Face à ce problème, le Secrétariat mobilise les ressources de plusieurs projets financés par les bailleurs pour encourager et favoriser la prise en compte des questions de gestion des déchets dans les systèmes nationaux de gestion des catastrophes.
5. Les enjeux associés à la gestion des déchets ne sont généralement pas pris en compte dans les plans opérationnels des Bureaux nationaux de gestion des catastrophes, malgré le fait que la gestion des déchets est souvent un problème immédiat, nécessitant une intervention dès la survenance d'une catastrophe (ex : routes bloquées par des débris, pylônes électriques tombés, amiante dans les bâtiments posant un important risque pour la santé du public et des équipes d'intervention, etc.).

6. Suite à une concertation avec les prestataires de services de gestion des déchets dans la région, il a été noté que comme la gestion de ces déchets se fait généralement au coup par coup, en l'absence d'un plan systématique, cela entraîne un remplissage rapide des décharges.
7. Le Secrétariat s'attaque à la gestion des déchets générés par les catastrophes par le biais des projets suivants, financés par les bailleurs :

J-PRISM II

8. Le J-PRISM II œuvre au renforcement des capacités de gestion des déchets générés par les catastrophes dans le Pacifique afin de réduire les dégâts causés aux infrastructures et de favoriser la « reconstruction, en mieux » après les catastrophes.
9. Des directives régionales relatives à la gestion des déchets générés par les catastrophes sont en cours d'élaboration. Celles-ci constitueront un guide technique à destination des États et territoires insulaires océaniques afin de les aider à mieux gérer les déchets générés par les catastrophes, fondé sur les enseignements tirés par le PNUE (2011) et par l'Asie-Pacifique (2018) en matière de déchets générés par les catastrophes dans les pays insulaires du Pacifique, et sur la concertation avec les pays Membres du PROE.
10. Le projet J-PRISM II encourage l'application de ces directives régionales par les actions suivantes :
 - a. Élaboration de plans nationaux de gestion des déchets générés par les catastrophes pour la République des Îles Marshall, le Samoa, les Tonga et Vanuatu, portant tant sur les mesures de préparation que sur l'intervention, la reprise et la reconstruction.
 - b. Encouragement de la prise en compte des déchets générés par les catastrophes dans les plans nationaux de gestion des catastrophes de la République des Îles Marshall, du Samoa, des Tonga et de Vanuatu (ex. : Plan national vanuatuan de riposte face aux cyclones).
 - c. Encouragement de la prise en compte des déchets générés par les catastrophes dans les systèmes nationaux de modules de gestion des catastrophes de la République des Îles Marshall, du Samoa, des Tonga et de Vanuatu (ex. : la proposition faite à Vanuatu de mettre en place un Secteur de l'environnement avec les déchets générés par les catastrophes en tant que sous-module).
11. Des formations techniques sur la gestion des déchets générés par les catastrophes ont été organisées dans les pays insulaires du Pacifique ; des équipements et des aides financières ont été fournis aux Fidji, aux Tonga et à Vanuatu pendant les opérations d'intervention lors des catastrophes et de réhabilitation post-catastrophe.

PacWastePlus

12. Le Projet régional de gestion des déchets générés par les catastrophes mis en œuvre par le programme PacWastePlus a été conçu pour assister les pays participants dans la mise en place d'une planification et d'une gestion structurées des déchets générés par les catastrophes afin de réduire leur vulnérabilité et d'améliorer la protection des moyens d'existence des populations, de leur santé, de leur patrimoine culturel, de leur capital socioéconomique et des écosystèmes, afin de renforcer la résilience face aux catastrophes.

13. Ce projet suit les directives régionales relatives à la gestion des déchets générés par les catastrophes établies par le J-PRISM II, et est directement corrélé au Cadre océanien pour un développement résilient. Ce projet a été conçu pour renforcer les capacités des pays insulaires du Pacifique en matière de préparation aux catastrophes afin de les rendre plus à même de réagir de façon efficace face aux déchets générés par les catastrophes.
14. Certaines activités de ce projet ont pour but d'aider les pays à adopter des plans directeurs nationaux pour la gestion des déchets générés par les catastrophes, notamment :
 - a. Élaboration d'un guide sur la mise en place d'un Secteur de l'environnement prenant en compte la gestion des déchets générés par les catastrophes en tant que sous-module.
 - b. Élaboration d'un guide sur la conception d'un cadre national de gestion des déchets générés par les catastrophes.
 - c. Création et diffusion de modules de formation sur la gestion des déchets lors de chaque étape du cycle de gestion des catastrophes.
 - d. Rédactions d'annexes aux directives régionales relatives à la gestion des déchets générés par les catastrophes élaborées par le J-PRISM II. Ex : gestion de l'amiante à la suite d'une catastrophe, conclusions d'accords avec différents acteurs en vue de l'obtention de services de gestion des déchets générés par les catastrophes, gestion des déchets dangereux pendant les catastrophes, guides de terrain sur l'évaluation, l'enregistrement et l'utilisation des données sur les déchets recueillies juste après une catastrophe, afin d'améliorer les activités d'intervention et de réhabilitation.
15. Ce projet sera tout d'abord mis en œuvre dans un pays pilote pour pouvoir mettre au point des systèmes et des outils qui seront ensuite convertis en produits régionaux, comme décrit ci-dessus.

S'engager pour une gestion durable des déchets dans le Pacifique (SWAP)

16. Le projet *S'engager pour une gestion durable des déchets dans le Pacifique* (projet « SWAP »), financé par l'Agence française de développement (AFD), aide sept États et territoires insulaires océaniques à mettre en œuvre diverses activités en faveur d'une gestion durable et efficiente des déchets. Le problème de la gestion des déchets générés par les catastrophes sera abordé par le biais des activités suivantes :
 - a. Élaboration et exécution d'un programme de formation régionale dont les cours en ligne seront accessibles pour les pays et territoires francophones et anglophones du Pacifique.
 - b. Réalisation d'une étude de faisabilité pour recenser les installations de traitement des déchets pour lesquelles on peut envisager de façon réaliste une réhabilitation et des travaux en vue de les rendre résistantes face au climat. Cette activité est prévue pour les Îles Salomon, la Polynésie française, les Tonga et Vanuatu.
 - c. Exécution de la réhabilitation des sites de traitement des déchets sélectionnés et des travaux en vue de les rendre résistants face au climat.

Proposition en faveur de l'inclusion d'un Secteur de l'environnement dans les Bureaux nationaux de gestion des catastrophes

17. L'inclusion d'un Secteur de l'environnement (qui tient compte de la gestion des déchets générés par les catastrophes, entre autres questions environnementales) dans la principale structure nationale coordonnant la gestion des situations d'urgence au sein des Bureaux nationaux de gestion des catastrophes apportera une importante valeur ajoutée aux pays, et augmentera la résilience des pays et des populations face aux catastrophes. Les activités de ce secteur viseront principalement la prise en compte des incidences sur l'environnement, sur la biodiversité, sur les terres et sur l'océan causées par les déchets générés par les catastrophes dans les systèmes de préparation, d'intervention et de réhabilitation, pour faire en sorte que ces questions soient abordées comme il convient.
18. La mise en œuvre et les activités d'un Secteur de l'environnement dans les structures des Bureaux nationaux de gestion des catastrophes permettront aux pays de solliciter une aide auprès du Partenariat pour la résilience dans le Pacifique institué par le Cadre océanien pour un développement résilient. Elles permettraient aussi la prise en compte de la gestion des déchets générés par les catastrophes dans les approches régionales du Cadre océanien pour un développement résilient et, éventuellement, de créer une équipe régionale dédiée à la gestion des déchets générés par les catastrophes.

Recommandation

19. La Conférence est invitée à :
 - 1) **encourager** la mise en place de Secteurs de l'environnement (tenant compte des déchets générés par les catastrophes) au sein des Bureaux nationaux de gestion des catastrophes et **s'y engager** afin de faire face au problème des déchets générés par les catastrophes et autres problèmes environnementaux ;
 - 2) **charger** le Secrétariat de collaborer avec les Membres et les partenaires afin de solliciter l'aide du Partenariat pour la résilience dans le Pacifique du Cadre océanien pour un développement résilient afin de mettre sur pied une équipe régionale de gestion des déchets générés par les catastrophes.

23 juin 2021